

5537-ANHEE, le 22 mars 2007

A l'attention de Mesdames et Messieurs
les Conseillers Communaux

de et à 5537-ANHEE

OBJET : Points supplémentaires à l'ordre du jour établi par le Collège Communal le 21 mars 2007. Annexe à la première convocation du Conseil Communal.

Madame la Conseillère Communale,
Monsieur le Conseiller Communal,

En vertu de l'article L1122-24 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et du règlement d'ordre intérieur adopté par le Conseil Communal en date du 29 juin 1995, nous ajoutons à l'ordre du jour de la séance publique du Conseil Communal du 05 avril prochain,
:

Après le point n°17 en séance publique :

A la demande du groupe A.C. :

- **somme réclamée aux enfants fréquentant certaines classes maternelles**
- **suppression de certains bureaux de poste : pétition**

Le présent courrier fait partie intégrante de l'ordre du jour du Conseil Communal prévu le 05 avril 2007.

Nous vous en souhaitons bonne réception et vous prions d'agréer, Madame la Conseillère Communale, Monsieur le Conseiller Communal, nos salutations les plus distinguées.

Le Bourgmestre,

L. PIETTE